

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 28 juillet 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-huit juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 22 juillet 2025

Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Excusés : 2

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, LAHAYE MERLE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François
Conseillers excusés : JUNIER Jérémie, TORRENT Aude

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Nathalie LAHAYE MERLE est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE : décisions 01-02-03

2025-01 : Encaissement de l'indemnisation relative au sinistre ayant affecté le plancher du logement situé 9 Place de la Mairie, versée par la compagnie d'assurance Groupama, pour un montant de 997,60 €.

2025-02 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication ORANGE pour l'année 2025 pour un montant de 3 519,58 € et reversement au SYDESL de la ROPD 2024 pour 3 492 € au titre du Fonds de Mutualisation Télécom.

2025-03 : Attribution du marché de travaux voirie 2025 d'un montant de 54 841,80 € TTC, à la société Colas, pour un enduit monocouche route de Nolat et l'application d'un enrobé rue de Bel-Air,

SUBVENTIONS MUNICIPALES : Délibérations 01 - 02

RESTAURANT SCOLAIRE : Afin de pallier les difficultés de trésorerie du Restaurant Scolaire, le conseil décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1 500 € à l'association.

MEMOIRE ET PATRIMOINE : Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 471 € à l'association Mémoire et Patrimoine qui supporte les frais d'électricité et d'assurance de l'atelier Chandieux (factures à l'appui).

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALE CHEQUES ARBRES 71 : délibération 03

Dans le cadre du dispositif « Chèque Arbres 71 », 62 arbres ou arbustes seront plantés à divers endroits du bourg par les établissements Huguot, paysagistes à Bourbon Lancy. Le coût de l'opération s'élève à 6 503,10 € HT. La commune peut prétendre à une subvention du Département de Saône-et-Loire d'un montant de 2 000 €.

SUBVENTION CCEALS 2ème DOSSIER 2025 : Délibération 04

Dans le cadre du dispositif d'attractivité des communes rurales porté par la CCEALS, Monsieur le Maire informe le conseil que le dossier de plantation d'arbres est éligible au programme. Aussi, la commune peut prétendre à une subvention de 3 000 €, cumulable à celle du Département. Ainsi, pour l'ensemble du projet, la part des subventions représenterait 77 % et le montant restant à charge pour la commune s'élèverait 1 503,10 € HT.

BÂTIMENTS COMMUNAUX :

ECOLE : Un riverain a signalé en Mairie l'état du mur du couloir d'accès à la cour de l'école qui s'effrite du côté de sa propriété. La rénovation du chapeau de mur éviterait la dégradation prématurée du mur. L'entreprise de maçonnerie Journet Frères sera sollicitée à la rentrée pour un devis.

Les travaux de réfection des murs et du sol de la classe de maternelle ont débuté.

LOCATIONS : Le logement situé 13 Place de la Mairie sera libéré le 31 juillet. Celui situé 9 Place de la Mairie sera loué à compter du 1er août.

TRANSPORT SCOLAIRE : Délibération 05

Suite à la demande de 2 foyers dont les enfants emprunteront le bus desservant le collège de Gueugnon à compter de la rentrée 2025, la commune a sollicité un arrêt de bus au Poteau (intersection des routes de Chizeuil, de Beauchamp, des Guerreaux et de St Agnan) au lieu des actuels points de montée et descente dans ce secteur situés à une centaine de mètres plus loin près d'une maison d'habitation, dans un virage, où aucun stationnement de véhicules n'est possible (et où l'enfant concerné par ce point de ramassage n'emprunte plus le service). Pour des questions de sécurité, la commune a donc émis le souhait auprès du Conseil Régional, compétant en ce domaine, de transférer le point de ramassage existant au centre du carrefour suscit, là où la visibilité est la meilleure et où l'espace permet aux différentes familles de stationner en attendant l'arrivée du bus, sans gêner la circulation et d'autant plus que d'autres enfants seront concernés dans les années à venir.

Suite à une visite sur place en présence des codirecteurs de la société de transport TRANSDEV de Gueugnon, d'un représentant du Conseil Régional et de M. Daniel LALLEMAND, 1^{er} adjoint, cette demande a été catégoriquement refusée.
Considérant l'incohérence de la décision notamment au regard de la sécurité des enfants, Monsieur le Maire affirme sa volonté de contester. Le conseil soutient à l'unanimité toute initiative de Monsieur le Maire visant à obtenir satisfaction dans cette démarche.

CONVENTION SIG X'MAP ATD 71 : Délibération 06

L'Agence Technique Départementale (ATD) met à disposition de ses adhérents un logiciel SIG X'Map (Système d'Information Géographique) permettant une consultation simple et rapide d'un maximum de données géomatiques : fond de plan, cadastre, réseaux, patrimoine, risques, documents d'urbanisme, données environnementales, etc. L'accès à l'outil SIG X'Map est soumis à la signature d'une convention et à la nomination de référents. Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie sont respectivement nommés référents « élu » et « administratif ». Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention et à désigner lesdits référents.

CESSION CHEMIN RURAL : Délibération 07

À la suite de la numérotation cadastrale de la partie du chemin de Chelfrin visée par l'enquête publique préalable, le conseil décide à l'unanimité de céder à M. Francis FORÊT la parcelle d'une superficie de 778 m² au prix de 0,40 € le mètre carré, soit un montant de total de 311,20 €, les frais restant à charge du demandeur.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE NUMERIQUE 71 :

Le Plan NUMERIQUE71 porté par le Département de Saône-et-Loire, encourage les projets d'évolution numérique des collectivités et accompagne la transition digitale des territoires par un soutien financier aux projets et/ou équipements. Christian BONNEROT, adjoint au Maire, propose de présenter un dossier relatif aux équipements au sein de l'école afin de remédier à deux problématiques : l'absence de connexion internet à la cantine et l'échec des dispositifs de sonnette entre le portail et les classes. L'adjoint présente un devis de l'entreprise Journet Rey Énergies Nouvelles, d'un montant de 3 162 € HT pour l'installation d'une ligne numérique à la cantine et d'un visiophone entre le portail et les classes. L'aide potentiellement attribuée représente 50 % des dépenses éligibles HT. Le conseil valide à l'unanimité le dépôt de ce dossier s'il est éligible.

QUESTIONS DIVERSES :

BOURG : Le débroussaillage du bourg est nécessaire.

CLUB LECTURE : Le Foyer Rural s'est enrichi d'une nouvelle activité, à savoir le « Club Lecture ». L'association demande l'autorisation de se réunir dans les locaux de la bibliothèque à raison d'une heure trente par mois, au plus, et de laisser un libre accès aux ouvrages, aux enfants accompagnant les adultes membres du club. Le conseil admet que le lieu s'y prête mais le site de Neuvy étant un relais de la bibliothèque de Gueugnon et que le fond documentaire de la bibliothèque étant principalement la propriété de la bibliothèque de Gueugnon, l'autorisation des responsables est de rigueur. Sonia SOEUR, adjointe au Maire, ayant anticipé la requête, fait part de leur avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 29 septembre 2025.

Le Maire,
Claude LEDEY



La Secrétaire de séance,
Nathalie LAHAYE MERLE